

LA RÉDUCTION À LA SOURCE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le contexte

La réduction vise différentes cibles : les ressources naturelles, l'énergie, les gaz à effet de serre, les matières résiduelles, etc. Cette fiche présente la réduction à la source appliquée à une gestion en amont des matières résiduelles.

Dans ce contexte, la réduction à la source est définie comme une action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* s'appuie sur le concept des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation). La *Politique* indique à cet effet : « À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiées dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ».

Également, la *Politique* mentionne l'importance de « prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits ».

Le premier R : des opportunités à saisir

Au Québec, le principe des 3RV est à la base de la gestion responsable des matières résiduelles. La réduction à la source constitue la première étape de la hiérarchie des 3RV et interpelle autant les citoyens que les entreprises; elle consiste simplement à éviter de générer des matières résiduelles.

Penser réduction

Afin de favoriser la réduction à la source et principalement pour contrer l'obsolescence accentuée et la conception non écologique des produits, diverses approches peuvent être privilégiées, notamment celle des analyses de cycle de vie (ACV), qui sera expliquée plus loin. L'information, la sensibilisation et l'éducation demeurent aussi un moyen pertinent pour inciter autant les consommateurs que les producteurs à revoir leurs pratiques et leurs habitudes.

Parmi les différentes initiatives pour encourager la réduction à la source, la *Semaine québécoise de réduction des déchets* constitue un événement incontournable souligné à la grandeur du Québec. Cet événement se déroule durant la troisième semaine du mois d'octobre et vise la promotion à large échelle de la gestion responsable des matières résiduelles en commençant par la réduction à la source.

À l'occasion de la *Semaine québécoise de réduction des déchets* qui a eu lieu en octobre 2007, une invitation à réduire à la source a été lancée aux ministères et organismes du gouvernement du Québec dans le cadre du programme VISEZ juste! de RECYC-QUÉBEC. Des ministères et organismes ont pris l'engagement de retirer les verres de styromousse pour les remplacer par des tasses réutilisables, et ont opté pour des contenants de lait de grand format au lieu de portions individuelles.

Dans leurs plans de gestion des matières résiduelles, les municipalités misent essentiellement sur l'instauration de politiques d'acquisition et sur la promotion de bonnes pratiques auprès des citoyens, en soulignant les actions favorables à la réduction à la source. Pour les industries, les commerces et les institutions (ICI), s'engager dans une démarche de gestion responsable des matières résiduelles implique d'examiner la quantité et la nature des matières générées et, de ce fait, de revoir les modes de production pour en réduire les ressources (eau, énergie, matières premières, etc.)

Pour obtenir le plus haut niveau de reconnaissance dans le cadre du programme d'attestation de performance ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC, les industries, les commerces et les institutions intéressés ont l'occasion de faire valoir leurs actions allant dans le sens de la réduction à la source.

Parmi les actions d'entreprises attestées, on trouve les suivantes : retrait de la vaisselle jetable et mise à disposition de couverts réutilisables, achats de produits ménagers concentrés et en plus grand format, configuration des imprimantes et photocopieurs pour l'impression recto-verso par défaut, retour des emballages aux fournisseurs et remplacement des distributeurs de serviettes en papier dans les salles de toilette par des sècheurs électriques.

La réduction, ça se mesure !

a) Évolution du PIB

Pour vérifier l'atteinte des objectifs de la *Politique*, le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec*, réalisé aux deux ans par RECYC-QUÉBEC, s'appuie sur des calculs de taux de récupération. À priori, le taux de récupération ne rend pas justice aux efforts de réduction à la source, bien que ceux-ci contribuent fortement à la baisse de la génération des matières résiduelles. Toutefois, en s'inspirant d'une méthode américaine développée par l'*Environmental Protection Agency*¹ des États-Unis (U.S. EPA), il est possible d'estimer la réduction à la source au Québec. Il faut d'abord déterminer quelle variable économique explique le mieux les variations des matières générées observées. Au Québec, il s'agit du produit intérieur brut réel (PIB)². Des études européennes s'appuient également sur la performance économique pour évaluer la génération de matières résiduelles. Selon l'Agence environnementale européenne, rompre le lien entre le PIB et la génération de déchets permettrait d'affirmer qu'il y a eu une réelle réduction à la source³. C'est exactement ce que démontre la figure 1. Précisons cependant que cette mesure de réduction à la source ne tient pas compte de certains facteurs d'influence, par exemple le développement technologique qui accentue l'obsolescence des produits, les variations saisonnières pouvant diminuer la quantité de résidus verts (branches, herbes, feuilles et résidus de jardin), ainsi que les pratiques commerciales pouvant affecter les investissements réalisés dans des projets (construction, rénovation, démolition).

Il est important de noter que la méthode du U.S. EPA inclut les secteurs municipal et ICI (industriel, commercial et institutionnel), mais exclut la génération des matières résiduelles provenant du secteur CRD (construction, rénovation et démolition). Il en est de même pour la France, par exemple. La base de calculs privilégiée aux États-Unis a été utilisée pour calculer l'effet de la réduction au Québec.

Décrivons un exemple : l'année 2004. La génération de matières résiduelles mesurée en 2002 était de 9,4 M de tonnes (excluant les matières provenant du secteur CRD). Comme l'augmentation moyenne du PIB au Québec s'est établie à 2 % par an entre 2000 et 2004, la génération de matières résiduelles prévue par l'évolution du PIB durant cette période se serait traduite par la génération de 9,8 M de tonnes de matières résiduelles en 2004. En réalité, la génération telle que mesurée par le *Bilan 2004* fut de 9,4 M de tonnes. La différence (0,4 M de tonnes) correspondrait à la réduction à la source entre 2002 et 2004, soit environ 2 % par année.

Pour 2006, selon cette méthode, l'estimation prévue de la génération de matières résiduelles serait moins élevée que les quantités réelles produites, telles que mesurées par le *Bilan 2006*. En conséquence, il y aurait eu entre 2004 et 2006 non pas une réduction à la source, mais plutôt une augmentation qui s'exprime par l'expression « expansion à la source ». Cette expansion, illustrée à la figure 1, serait de 300 000 tonnes, ce qui équivaut à 1,4 % par année.

En regardant de plus près cependant, on constate que plus de 55 % de la croissance de la génération en 2006 émane du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Les travaux d'infrastructures qu'a connus le Québec au cours des dernières années et qui se continueront dans les

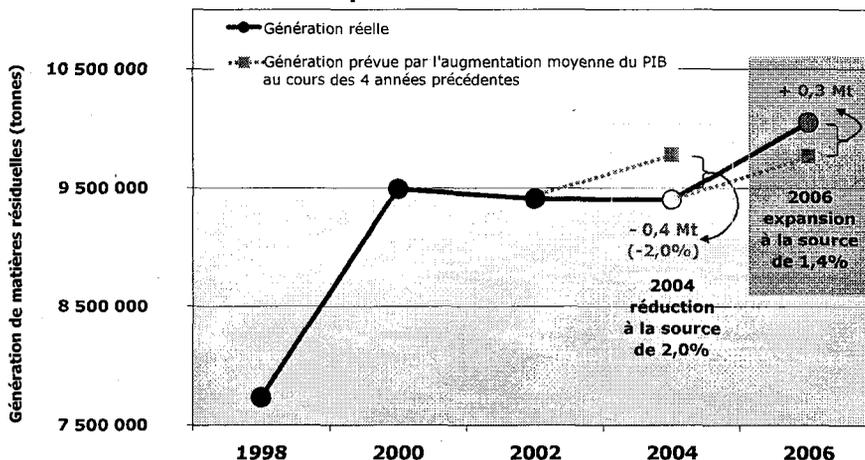
¹ U.S. Environmental Protection Agency. National Source Reduction Characterization Report : For Municipal Solid Waste in the United States, novembre 1999. 77 pages.

² Aux États-Unis, l'EPA utilise les dépenses personnelles de consommation. Cette différence s'explique par le fait que les Américains cherchent à estimer la réduction à la source des matières résiduelles du secteur municipal uniquement. De son côté, RECYC-QUÉBEC cherche à estimer la réduction à la source de l'ensemble des matières résiduelles produites dans tous les secteurs. Il fait donc du sens que le PIB soit la variable la plus pertinente.

³ European Environment Agency. Baseline projections of selected waste streams, 1999, <http://europa.eu.int>.

prochaines années, ont un impact significatif sur la génération des matières résiduelles. En excluant cette poussée du secteur CRD, nous avons un accroissement de 6 % de la génération des matières résiduelles sur deux ans, croissance qui est en lien avec celle des dépenses personnelles des ménages (6,5 %) et celle du PIB (3,9 %); en d'autres termes en lien avec la performance économique du Québec.

Figure 1
Réduction ou expansion à la source :
estimation à partir de l'évolution du PIB
pour 2004 et 2006



Il faut émettre ici quelques réserves sur ces calculs. Comme nous le verrons plus loin dans cette fiche, plusieurs initiatives favorisant la réduction à la source existent déjà depuis quelques années, mais leurs résultats sont difficiles à distinguer des autres facteurs pouvant influencer, à la baisse ou à la hausse, la génération de matières résiduelles. En conséquence, il faudra raffiner davantage cette méthode pour qu'elle parvienne à mieux distinguer l'impact relatif de la réduction et de l'expansion à la source, par rapport à la conjoncture économique.

L'U.S. EPA a déjà poussé plus loin cette évaluation de la réduction à la source en mettant à la disposition des communautés un manuel⁴ et un logiciel permettant d'identifier le potentiel de réduction, et qui proposent différentes stratégies pour entreprendre des actions de réduction. Il est également possible d'estimer les économies engendrées par les mesures de réduction appliquées. Les calculs tiennent compte de différents facteurs, dont la quantité de matières résiduelles pour une catégorie spécifique, la portion de ces matières concernées par une mesure de réduction donnée, le degré d'efficacité de la mesure de réduction et la limite technologique utilisée.

b) Analyses de cycle de vie

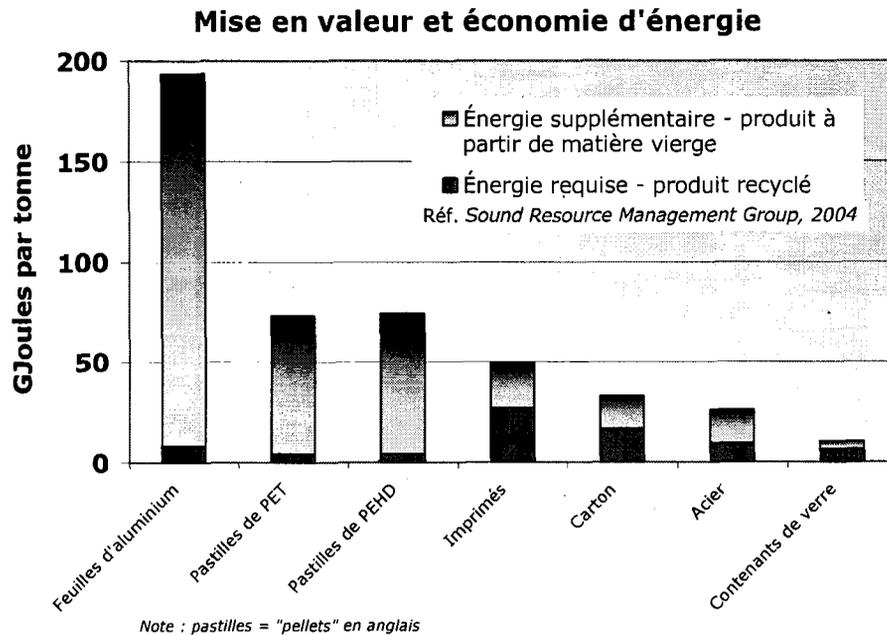
Les analyses de cycle de vie (ACV) fournissent des moyens efficaces et sont de plus en plus utilisées pour évaluer les impacts environnementaux des activités liées à la gestion des matières résiduelles. La figure 2 illustre par exemple comment les ACV peuvent permettre d'évaluer les économies d'énergie réalisées en recyclant les matières résiduelles récupérées par la collecte sélective en de nouveaux produits similaires aux produits originaux (fabriqués à partir de matières premières vierges).

Les données proviennent d'ACV effectuées dans l'État de Washington, en utilisant les données obtenues à partir de programmes de collecte sélective municipale. La fabrication de produits recyclés en aluminium

⁴Le guide *Source Reduction Program Potential Manual* et le logiciel *ReduceIt*, ont été produits par United States Environmental Protection Agency en 1997.

ou en plastique (PET ou PEHD) ne requiert que 5 % à 7 % de l'énergie requise pour fabriquer les mêmes produits à partir de matières premières vierges. Les économies d'énergie sont de 63 % pour les produits recyclés en acier, à plus de 50 % pour les cartons et les imprimés et à 35 % dans le cas des contenants de verre.

Figure 2



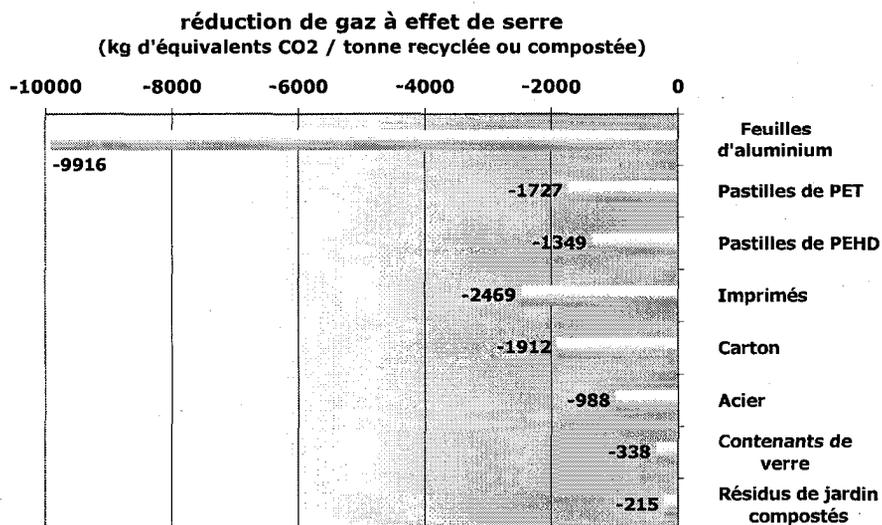
La figure 3 résume les réductions d'émissions de gaz à effet de serre résultant du recyclage ou du compostage de matières résiduelles par rapport à ce qu'il en adviendrait si elles étaient acheminées vers un lieu d'enfouissement sanitaire^{5 6}.

5 Réf. J. Morris, Sound Resource Management, « Curbside Recycling in King County : Valuation of Environmental Benefits, août 2007

6 Hypothèses : avec 75 % de captage des biogaz générés. Cette hypothèse est la valeur utilisée par défaut par le modèle WARM du U.S. EPA.

Figure 3

Mise en valeur et réduction des gaz à effet de serre



Réf. J. Morris, *Sound Resource Management*, 2007

Les matières recyclées ou compostées conduisent à une réduction de gaz à effet de serre (en kg d'équivalents CO₂ par tonne recyclée ou compostée) variant entre 200 kg et près de 10 000 kg de CO₂ par tonne de matières résiduelles récupérées.

Certaines précisions s'imposent concernant les données présentées à la figure 3, afin de refléter la situation au Québec. Le recyclage de l'aluminium se traduit par une réduction de 2,7 tonnes de gaz à effet de serre évitées par tonne de matières résiduelles recyclées, considérant que l'hydroélectricité produite au Québec est une source d'énergie moins polluante. De plus, selon une étude d'ICF Consulting préparée pour Environnement Canada⁷, la réduction de GES provenant de la mise en valeur des résidus organiques compostés équivaut à plus d'une tonne d'équivalent CO₂ (émissions évitées par tonne et quantité de CO₂ séquestrée dans le compost).

Il semble clair que les ACV seront utilisées de façon croissante pour cibler et quantifier les impacts environnementaux des diverses options de gestion des matières résiduelles, y compris la réduction à la source.

Les différents visages de la réduction

Il existe différents niveaux d'actions pour parvenir à une réduction à la source. Les principaux niveaux d'actions de la réduction à la source peuvent s'illustrer par les façons suivantes :

a) Matières premières

La réduction de l'utilisation de matières premières constitue un premier niveau de réduction à la source. Cette réduction peut notamment résulter de l'optimisation d'un procédé industriel. Par exemple, certains secteurs d'activités, en particulier ceux du textile et de la métallurgie, ont intégré la réduction à la source dans une logique de rentabilité, pour minimiser les pertes de matières premières. Moins de rejets rime donc avec rentabilité.

⁷ ICF Consulting (2005). Analyse des effets des activités de gestion des matières résiduelles sur les émissions de gaz à effet de serre. Rapport final, 161 p.

b) Écoconception

Une tendance importante appelée écoconception est née du besoin d'utilisation efficace des ressources et de la disponibilité croissante des matières résiduelles. La substitution d'une matière première par une matière résiduelle favorise inévitablement la réduction à la source car elle évite potentiellement l'extraction et l'usage de ressources naturelles. Un répertoire des produits à contenu recyclé disponibles au Québec peut être consulté dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

c) Emballage

Les activités de transport de marchandises et de mise en marché génèrent des quantités importantes de rebuts d'emballage. Plusieurs initiatives de réduction des emballages vont dans le sens d'une utilisation efficace des ressources. Bien des produits suremballés auraient avantage à adopter un régime minceur afin de réduire les coûts de production et le prix d'achat, de même que les impacts environnementaux. En Ontario, un règlement oblige les fabricants, les emballeurs et les importateurs d'aliments, de boissons, de papier ou de produits chimiques emballés, à mettre en œuvre un plan de réduction des emballages⁸.

d) Actions préventives

Des actions simples peuvent faire toute la différence pour une réduction à la source à grande échelle. Par exemple, la Ville de Montréal applique une réglementation permettant aux citoyens de ne pas recevoir de matériel publicitaire indésirable en offrant une vignette autocollante (« Pas de circulaires ») que les citoyens peuvent apposer sur leur boîte postale. Les distributeurs sont alors tenus de respecter ce pictogramme sous peine d'amende. La Ville de Québec a également introduit un système similaire en 2005.

e) Promotion responsable

Les campagnes publicitaires axées sur des habitudes d'achats responsables ont un effet déterminant sur les choix des consommateurs et l'adoption de mesures de réduction à la source. Le périodique Protégez-vous donne régulièrement des conseils pour faire des choix de consommation judicieux, qui tiennent compte notamment de la durabilité des produits, un élément clé pour favoriser la réduction à la source.

f) Consommation responsable

En achetant des produits à valeur environnementale ajoutée, les consommateurs exercent une influence considérable sur les tendances en matière de conception et de fabrication de produits. Achetez mieux : achetez moins! Par opposition aux produits durables, les produits jetables sont de bons exemples qui vont à l'encontre du principe de réduction. Le carrefour du consommateur responsable ethiquette.ca constitue un bon point de départ pour des acquisitions tenant compte de la réduction à la source.

g) Gestion sur place des matières résiduelles

Prendre en charge la gestion de ses propres matières résiduelles est aussi un facteur contribuant à la réduction à la source. Faire son compostage pour le jardin ou pratiquer l'herbicyclage (valorisation sur place du gazon) sont des actions qui contribuent à une réduction à la source, en évitant de générer des matières résiduelles qui devront être gérées par les municipalités.

La plus récente étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel⁹ effectuée par RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en 2006-2007 a révélé que les matières organiques, composées principalement de déchets de table et de résidus verts (branches, herbes, feuilles et résidus de jardin), constituaient de loin la plus grande part (44 %) de l'ensemble des matières résiduelles d'origine résidentielle générées, avec 179 kg par personne par année. Par contre, avec un taux de récupération et de mise en valeur de seulement 8 %, tel que révélé par les résultats du *Bilan 2006*¹⁰, les matières organiques représentent la catégorie de matières résiduelles présentant à la fois le plus haut potentiel d'augmentation de la récupération et de réduction à la source. Ainsi, le potentiel de réduction avec l'herbicyclage est considérable.

⁸ Ministère de l'environnement de l'Ontario, 2004. www.ene.gov.on.ca.

⁹ Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, 2007.

¹⁰ Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec, RECYC-QUÉBEC, p.8.

En effet, les résidus verts représentent environ 22 % (soit la moitié des résidus organiques) des matières résiduelles provenant du secteur municipal. À lui seul, le gazon coupé constituerait presque la moitié des résidus verts¹¹. La réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation, de même que l'adoption d'un règlement interdisant la collecte de gazon, pourraient permettre qu'environ 20 % des résidus verts soient laissés au sol¹². En pratique, cela signifie qu'une réduction à la source de près de 135 000 tonnes de matières résiduelles valorisées sur place serait atteignable. Cela correspondrait à une réduction à la source de plus de 1 % pour l'ensemble du Québec!

Les effets environnementaux positifs de l'herbicyclage et du compostage domestique ont commencé à être quantifiés. Comme ces pratiques sont habituellement accompagnées d'une réduction de l'utilisation de pesticides et de fertilisants de synthèse, Morris et Bagby¹³ ont calculé qu'une tonne de résidus verts compostés se traduisait notamment par une réduction de 490 kg de gaz à effet de serre (GES, en équivalents CO₂), ainsi que par une réduction d'émissions de matières toxiques et de poussière.

h) Adoption et promotion de mesures volontaires

Des mesures volontaires appuyées par les producteurs (industries et commerces) peuvent avoir une incidence très positive sur la réduction à la source. Ainsi, dès 2003, pour contrer l'usage abusif de sacs de plastique pour les emplettes, l'Australie s'est dotée d'un code volontaire de bonnes pratiques développé par l'Australian Retailers Association (ARA). Les commerçants qui adhèrent à ce code s'engagent notamment à faire la promotion des sacs réutilisables et à former leur personnel, afin de favoriser l'adoption de comportements responsables. À la fin de 2004, il en a résulté une baisse significative de plus de 20 % du nombre de sacs distribués.

Selon le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), plus de 4 millions de sacs réutilisables ont été vendus au Québec depuis leur introduction en 2005, ce qui représente une réduction potentielle de près de 20 %¹⁴. L'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA) a réalisé, au printemps dernier, un sondage auprès de ses membres dans lequel on abordait la question des sacs. Les résultats révèlent qu'une diminution appréciable de l'utilisation des sacs de plastique conventionnels (basée sur les achats) a été observée. Considérant certaines variables, dont le type de commerce, la surface et l'emplacement, cette diminution varie entre 15 et 35 %.

i) Mesures réglementaires

Au-delà des mesures volontaires, certains pays ont choisi d'intervenir par voie réglementaire pour réduire à la source. La Corse et le Bangladesh ont banni l'utilisation des sacs de plastique, tandis que l'Irlande, le Danemark et l'Afrique du Sud obligent dorénavant les commerces à faire payer les sacs par le consommateur. En Irlande, après un an d'application de cette mesure, l'usage des sacs de plastique a diminué de 90 %.

Il est clair que l'entrée en vigueur de mesures réglementaires, comme le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* (10 \$ par tonne) et le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*, favorisent la mise en valeur des matières résiduelles, mais également la réduction à la source et l'écoconception.

j) Jetez, payez !

Les différentes formes de redevances à l'élimination visant à responsabiliser « le pollueur » ont pour objectifs de détourner les matières résiduelles de l'élimination au profit de la mise en valeur et, plus en amont, de favoriser la réduction à la source des matières résiduelles. Différentes formes de redevances

¹¹ Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, CMM, 2006.

¹² CSR (CORPORATION SUPPORTING RECYCLING) (2001). Manual on generally accepted principles (GAP1) for calculating municipal solid waste system flow. Development of a methodology for measurement of residential waste diversion in Canada, 40 p. excl. annexes.

¹³ J. Morris et J. Bagby, Measuring Environmental Value for Natural Lawn and Garden Care Practices, International Journal of Life Cycle Assessment, 2007, sous presse.

¹⁴ Estimation basée sur 2,5 sacs évités par sac réutilisable vendu et une utilisation moyenne de 3 fois par semaine à un taux d'utilisation de 25 %. RECYC-QUÉBEC, 2006.

sont en vigueur et s'appliquent tantôt aux citoyens, aux commerces et aux industries, tantôt directement aux exploitants d'installations d'élimination.

Une revue des expériences de tarification à l'acte des déchets domestiques¹⁵ (au poids ou au volume) dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, la France, la Belgique, les États-Unis et la Hollande, conclut sur l'efficacité des mesures de tarification des déchets en faveur de la réduction à la source et de la récupération à des fins de recyclage. Les comportements préconisant la réduction à la source sont d'autant plus durables lorsqu'une campagne d'information et de sensibilisation du type *Jetez, payez!*¹⁶ accompagne les mesures tarifaires.

Des exemples de réduction à la source

Bien que la réduction à la source soit toujours en tête de la hiérarchie des 3 RV et que de plus en plus de façons de la mettre en application soient observées, son évaluation quantitative s'avère encore un défi. Contrairement au recyclage, qui comporte des matières à peser pouvant être retracées à chaque étape du processus, il s'agit dans le cas de la réduction à la source de quantités qui sont déviées de la gestion courante des matières résiduelles.

Les principales approches pour évaluer la réduction à la source réfèrent à des paramètres globaux : PIB, gaz à effet de serre (équivalents de CO₂) et réduction d'énergie (BTU). Les prochains défis consisteront à développer des méthodes permettant de préciser les modes d'évaluation et d'analyse de la réduction à la source par région, par municipalité, par secteur et par matière.

Le tableau 1 fournit en résumé plusieurs exemples concrets de réduction à la source appliqués à la gestion en amont des matières résiduelles, s'adressant aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs.

Tableau 1 - Applications et exemples de réduction à la source¹⁷

Réduction à la source	Application	Exemple
Production	Conception	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convertir un produit en service (prêt, location, etc.) ▪ Choisir des matériaux plus résistants et plus durables ▪ Réduire la dimension du produit en maintenant son efficacité ▪ Design modulaire du produit pour faciliter le remplacement des pièces, l'entretien et son amélioration ▪ Offrir de multiples fonctions à un même produit ▪ Prévoir les débouchés de mise en valeur des composantes du produit en fin de vie ▪ Introduire des matières recyclées dans le processus de fabrication et utilisation de matériaux recyclables
	Extraction de matières premières	Utiliser moins de matières premières au profit de matières résiduelles issues du réemploi, du recyclage ou de la valorisation
	Fabrication	Optimiser les procédés de fabrication pour réduire l'usage de matériaux tout en maintenant la qualité et la performance
	Emballage	Minimiser l'utilisation de matériaux d'emballage tout en protégeant autant le produit

¹⁵ Glachant M., « Le concept de responsabilité élargie du producteur et la réduction à la source des déchets de consommation », *Annales des Mines - Responsabilité et Environnement*, no 39, juillet 2005.

¹⁶ Traduction libre de la formule anglophone « Pay as you Throw ».

¹⁷ Adapté du *Traité d'écoconception*, Maxime Thibeault, 2007.

	Politique de retour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir aux consommateurs de reprendre le produit à la fin de son usage pour réintroduire des composantes dans la fabrication de nouveaux produits ▪ Offrir aux consommateurs de reprendre les emballages et les produits de transport (sacs, boîtes, palettes, etc.)
Consommation	Identification du besoin	Prendre le temps d'identifier le produit répondant le mieux au besoin, en achetant et en utilisant le nécessaire
	Choix éclairé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accorder la priorité à un produit durable, facile d'entretien, permettant d'être réparé, reconditionné, recyclé ou amélioré ▪ Acquérir des produits mieux conçus (durabilité, composantes, etc.) ▪ Préconiser les produits en vrac ▪ Choisir des produits de plus grand format ▪ Opter pour des produits dont l'emballage peut servir de nouveau ▪ Acheter des produits liquides concentrés ▪ Privilégier les produits fabriqués au Québec ou le plus près possible du lieu de consommation, afin de réduire les impacts liés au transport
	Pratiques et usages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maximiser l'usage de moyens électroniques déjà en place pour réduire l'impression de papier (impression recto-verso, inscription à la facturation électronique, transactions bancaires par Internet, etc.) ▪ Apposer un pictogramme sur la boîte aux lettres afin d'aviser les distributeurs du refus de recevoir de la publicité non adressée ▪ Éviter d'accepter systématiquement les sacs d'épicerie offerts lorsque non requis ▪ Adopter de saines habitudes de conservation des aliments ▪ Lors d'aménagement paysager, accorder une priorité aux végétaux nécessitant peu d'entretien ▪ Pratiquer l'herbicyclage (valorisation sur place du gazon coupé) ▪ Faire l'usage d'un composteur domestique et employer le compost produit comme amendement de sol

Pour plus d'information

Ligne INFO-RECYC :

1 800 807-0678 (sans frais)
(514) 351-7835 (Montréal)

Adresse de courrier électronique : info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Site Internet :

www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Liens Internet utiles

Gérer les matières résiduelles à la maison – Pourquoi et comment réduire?

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/maison/reduction.asp>

Liens d'intérêt – Achats et consommation responsables

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/liens.asp?idTypeLib=60>

Dernière mise à jour : février 2008